

---

Adresse de la société populaire et républicaine de Chalier-les-Chaussées, ci-devant Saint-Romain-de-Colbosc (Seine-Inférieure), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire et républicaine de Chalier-les-Chaussées, ci-devant Saint-Romain-de-Colbosc (Seine-Inférieure), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 395-396;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21569\\_t1\\_0395\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21569_t1_0395_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Nous avons juré de rester fidèlement attachés à la Convention nationale, de ne reconnoître qu'elle pour centre d'autorité, de former autour de nos pères les Représentans du peuple, un rempart inexpugnable de nos corps; nous renouvellons aujourd'hui ce serment, il ne sera point vain, la liberté triomphera ou nous périrons en la défendant.

Vive la République, vive la Convention nationale!

A la meme séance que la présente adresse a été arrêté, il a été fait lecture de celle de la Convention nationale au peuple français, qui a été couverte d'applaudissement et il a été arrêté à l'unanimité qu'elle seroit inscrite tout au long dans les registres des délibérations de la société.

Les membres du comité de correspondance.

*Suivent 6 signatures.*

o'

[*La société populaire de Grenoble et plusieurs autres citoyens à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (79)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens Représentants,

Le rapport fait, au nom des trois comités réunis, par Robert Lindet, votre proclamation du 18 vendémiaire et les paroles de bienveillance et de paix que nous ont apportés au nom du peuple et de votre part, les représentans envoyés dans ce département, nous ont faits connoître les principes de justice et d'humanité que vous avés mis à l'ordre du jour, à la place de la tyrannie et de l'arbitraire effrayant, qui comprimoit tous les esprits.

Le décret par lequel vous avés rappelés les sociétés populaires à leur institution première est une nouvelle preuve de la volonté ferme où vous êtes que tous les citoyens animés du même sentiment, soient desormais pénétrés du même amour pour les loix.

Nous conformer à la marche du gouvernement, actuellement qu'elle nous est connue, est le devoir de tous les bons citoyens, et ce devoir nous le remplissons.

Notre point unique de ralliement est la Convention nationale.

Nous sentons tous profondément qu'elle ne peut sauver le peuple si, lorsqu'elle tient d'une

(79) C 325, pl. 1410, p. 1. *Mess. Soir*, n° 809. Cette gazette commente l'adresse de la société populaire de Grenoble en ces termes : « La société populaire de Grenoble a imité celle de Dijon, elle a abandonné la cause des meneurs des Jacobins, la cause des hommes de sang, la cause des continuateurs de Robespierre. Cette société, quoique épurée, quoique régénérée se trouve aujourd'hui quatre fois plus nombreuse qu'avant son épuration, parce que tous les patriotes vertueux, sans courir les risques d'être arrêtés ou persécutés, peuvent s'y rendre et émettre librement leur opinion ».

main la balance du gouvernement, d'autres agitent, en sens contraire, le sêptre de l'opinion.

Malheur à quiconque aurait conçu le criminel espoir de se séparer d'elle.

Nous jurons de nouveau à la Convention nationale, amour, respect et soumission.

*Suivent 263 signatures*

p'

[*La société populaire et la commune de Villiers-le-Bel aux représentants du peuple français, le 30 vendémiaire an III*] (80)

Citoyens Représentans

Le peuple françois a juré d'être libre et déjà cinq années de travaux et de peines viennent à l'appuis de son serment et lui assurent pour jamais sa liberté; quel est donc le projet insensé des monstres qui voudroient le replonger dans la servitude la plus honteuse; ont-ils oublié que la Convention est la, toujours prête à déjouer leur complots liberticides, ont-ils oublié que sa sollicitude ne sauroit perdre un instant de vu le grand ouvrage du bonheur de la France, prétendent-ils la meconnoître et bien qu'ils sachent que le peuple françois la placé et que le peuple françois la soutiendra, prétendent-ils l'avilir, qu'ils lisent son adresse au peuple et bientôt s'ils ne sont tout a fait scelerats, ils se tairont et rendront hommage à la pureté et la sublimité de ses principes; pour nous nous l'avons lu et nous avons juré d'être inviolablement attaché à ces mêmes principes, nous avons juré de ne reconnoître que la Convention et de n'avoir pour point de ralliement que la convention, perisse les agitateurs et les intrigant qui voudroit elever la voix au dessus de la sienne qu'ils rentrent dans le neant telle est leur destinée, telle est la destinée de tous ceux qui oseroient les imiter. Que la Convention seule se fasse entendre et le peuple françois ne cessera jamais d'être docile à sa voix, voila les sentimens dont sont animé les membres composant la société populaire de la commune de Villiers-le-Bel et la commune réunie.

Vive la République, vive la Convention.

*Suivent 26 signatures.*

q'

[*La société populaire et républicaine de Chaliers-Chaussées à la Convention nationale, s. d.*] (81)

(80) C 325, pl. 1410, p. 20.

(81) C 325, pl. 1410, p. 24.

Liberté, Égalité ou la mort.

Dignes Représentants du peuple,

De plus en plus vous faites paroître le désir insatiable que vous avez du bonheur du peuple. Votre adresse du 18 courant en est une preuve non équivoque; c'est là où la félicité publique doit trouver son principe et le citoyen opprimé son refuge. C'est dans cette adresse où toutes les vertus républicaines brillent comme l'aurore sont le prélude du bonheur général, les principes qu'elle renferme vont raviver ces honnêtes et bons citoyens qui, comprimés par la terreur ne pronçoient naguères le mot liberté qu'en tremblant, ils vont sortir de cet anéantissement politique pour renaître et vivre comme sous un autre atmosphère où la justice va briller comme le soleil et succéder à la tyrannie Robespierrienne et triumvirale. C'est de cette adresse que sort la foudre exterminatrice qui doit confondre les sectaires des Catilinas modernes que vous avez anéantis, c'est d'elle que le mépris pour ces hommes de sang et pour ces grands crieurs d'échafaud va tirer son principe. On ne verra plus les hommes chargés de crimes et immoraux opprimer le bon et honnête citoyen; ces êtres de boue ne seront plus portés aux places au détriment des hommes laborieux et modestes, si les nouveaux tyrans avoient besoin de scélérats pour assouvir leur rage dans le sang du peuple, les représentants fidèles qui les ont terrassés font succéder à tant d'horreurs, le règne de la probité et de la morale et proclament que l'immoralité soit bannie de la société; combien de fois avez-vous sauvé la République, il est inutile de vous remettre sous les yeux les services importants que vous lui avez rendus, il n'est pas moins de nulle importance de retracer le nombre de fois que vous avez sauvé le vaisseau de la chose publique, en prenant d'un bras ferme le gouvernail et le retraper d'une main hardie des gouffres où il alloit être englouti. Les soussignés ne peuvent voir tant de bienfaits et tant de sollicitudes pour le bonheur de la France sans le plus vif intérêt. Le peuple alloit poser la tête sous le joug et étoit sur le point de porter les chaînes que les triumvirs lui préparoient au nom de la liberté. La Convention nationale a paru, les triumvirs ont disparu et le peuple est resté libre et souverain.

La lecture de votre adresse qui a été faite le 26 a été couverte d'applaudissements aux cris mille fois répétés de vive la Convention nationale.

Restés à votre poste fidèles Représentants, maintenez le gouvernement révolutionnaire; que l'innocent y trouve son appui et le coupable sa punition; que l'un et l'autre ne soient point confondus.

Les soussignés vous déclarent qu'ils ne reconnoîtront jamais d'intermédiaire entre le peuple et la représentation nationale et qu'ils ne verront jamais d'autre type où tout républicain doit monter comme à la source qui l'a enfanté, que cette même représentation de laquelle on ne peut se séparer, sans attenter à

l'unité et à l'indivisibilité de la République. Vive la Convention nationale, Vive la Convention nationale...

Salut et fraternité.

*Suivent 33 signatures.*

r'

[*La société populaire de Boësse aux représentants du peuple français, s. d.*] (82)

Législateurs, exécutez avec courage le noble dessein que vous avez annoncé au Peuple français et soyez surs de son amour et de sa reconnaissance. Maintenez ce gouvernement révolutionnaire, si nécessaire dans les républiques naissantes que la confiance et la sécurité accompagnent l'homme vertueux et lui laissent la faculté de développer toute son énergie pour le bonheur de ses semblables. Tout ce qui nous rapproche de la vertu, de la vérité, de la justice, de la liberté, du bonheur, voilà ce qui convient à des républicains, enfin vous venez de prouver au peuple par votre adresse que son bonheur seul vous occupe, vous avez banis la terreur et établi la justice; que grâce vous en soit rendue.

Vive la justice, Vive l'union et la concorde. Vive la représentation nationale.

DESCOURTILS fils, *président*,

SAUVEUR fils, *secrétaire*.

Les membres composant le comité de correspondance.

*Suivent 4 signatures.*

s'

[*La société populaire de Fontainebleau à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (83)

Liberté, Égalité, fraternité,  
Indivisibilité de la République.

Citoyens Représentants

La vertu, le courage, la sagesse et la justice qui ont dictés votre sublime adresse au Peuple français, a pénétré nos âmes, nos applaudissements réitérés et unanimes dans le sein de notre société ont exprimés les sentiments de nos cœurs.

Dans cette adresse que vous faites au Peuple l'intrigue, l'égoïsme, l'anarchie, l'hipocrisie et la trahison avec cruauté masqué de patriotisme s'éclipsent.

La vertu, la franchise, l'humanité et le vrai bonheur du peuple voilà ce que vous voulez.

(82) C 325, pl. 1410, p. 23.

(83) C 325, pl. 1410, p. 25.